

REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L. 2121-10 et L. 2121-12 du code des collectivités territoriales)
Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie

Le 13 mars 2024
à 18 H 45

Affiché le 6 mars 2024

Session ordinaire

ORDRE DU JOUR :

Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 6 février 2024

FINANCES

1. Débat d'orientations budgétaires 2024
2. Règlement budgétaire et financier
3. Tarifs municipaux - spectacle musical Pittocha
4. Remboursement de frais à un particulier

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET PRIVE DE LA COMMUNE

5. Attribution de 2 AOT - foodtrucks à la Citadelle
6. Modification des tarifs municipaux - emplacement forain temporaire
7. Achat de la parcelle AD 1356 à l'euro symbolique - emprise de voirie
8. Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables
9. Modification du règlement intérieur aire de camping-car

RESSOURCES HUMAINES

10. Création de 2 emplois permanents
11. Modification du tableau des effectifs

QUESTIONS DIVERSES

Comptant sur votre présence.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

Le Maire,
Michel PARENT